

*Question présentée par le député :*

*M Mathias Buschbeck*

*Date de dépôt : 10 juin 2014*

## **Question écrite**

### **Pour identifier les lieux sensibles et mieux prévenir le suicide à Genève !**

Chaque année à Genève de trop nombreuses personnes se suicident dans l'espace public. Or il est prouvé que le taux de suicide dépend en partie de l'accès aux moyens.

Il existe en effet des mesures connues pour limiter l'accès aux moyens de se suicider, avec un impact démontré sur les taux de suicide en Suisse et à l'étranger : les grillages et les filets sur les ponts, les barrières limitant l'accès aux voies ferrées et aux autoroutes ou encore les portes automatiques dans les métros.

D'autres mesures, moins visibles, ont également fait leurs preuves pour réduire les suicides, parmi lesquelles la limitation de l'accès aux médicaments et aux armes à feu.

Dans le canton de Vaud, le rapport du Conseil d'Etat au Grand conseil sur le postulat Grégory Devaud (PLR) propose quant à lui : « que les communes identifient les lieux sensibles et les infrastructures à risque comme les ponts et autres espaces publics, en vue d'une analyse des mesures de sécurisation et de leurs coûts. Une plateforme canton-communes pour la coordination des différentes mesures de sécurisation est par ailleurs préconisée. » (2012, p 20).

*Mes questions sont les suivantes :*

- 1. Existe-t-il au plan cantonal une information centralisée sur les lieux sensibles (« hotspots ») et les infrastructures à risque se situant dans l'espace public ?*
- 2. Le Canton et les communes envisagent-ils de prendre des mesures concrètes pour sécuriser les lieux sensibles ?*
- 3. Est-ce que le Canton et les communes pourraient réaliser un inventaire des lieux sensibles et des infrastructures à risque se situant dans l'espace public, en vue de connaître les mesures de sécurisation possibles et leurs coûts ?*